ORB CENTRE VAL DE LOIRE

POISSONS

COURS D'EAU

VULNÉRABLE

Espèces emblématiques en région Centre-Val de Loire

// Le Brochet

Esox lucius Linnaeus, 1758

De la famille des Esocidés, le Brochet est une espère repère et indicatrice de la fonctionnalité des milieux aquatiques. Ce poisson emblématique de la région Centre-Val de Loire est présent sur tous les cours d'eau et plans d'eau, et attire chaque année, les pêcheurs de toute la France.

DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Taille : jusqu'à 130-140 cm.

Poids moyen : 10 kg (record : une femelle de plus de 25 kg).

Longévité : 10 à 15 ans (20 ans pour les femelles).

Maturité sexuelle : à partir de deux années, le male peut se reproduire, tandis que pour la femelle, il faut attendre pratiquement trois ans.

Aspect : le Brochet est fusiforme et couvert de fines écailles. Les flancs et le dos sont verdâtres ou jaunâtres. La nageoire dorsale, haute et courte, située près de la queue, constitue pour ce poisson, un véritable propulseur supplémentaire.
Il a une longue gueule, aplatie, et dotée de 700 dents pointues et crochues, capables de repousser.
Il a des yeux noirs, entourés d'or, avec un champ visuel de 70°.

Brochet © L. MADELON, FNPF.

ECOLOGIE ET COMPORTEMENT

Brochet dans une frayère du Cher © P.COUTURIER – FDAAPPMA 18

Habitat :

Le Brochet est un poisson sédentaire et solitaire. Il fréquente des eaux stagnantes ou à faibles courants. Ainsi, on le trouve régulièrement dans tous les plans d'eau, lacs, étangs, et cours d'eau de la région, à l'exception de quelques rivières à truites, trop courantes à son goût.
Vivant généralement caché dans la végétation ou dans l'obscurité du fond, le Brochet privilégie les herbiers et branchages, pour se reposer et se cacher pour les plus jeunes (petits spécimens), des prédateurs, tels que les cormorans ou hérons. Le déplacement des brochets est étroitement lié à l'habitat (nutrition, repos et surtout reproduction), ainsi qu'aux ressources alimentaires disponibles. L'espace vital peut donc varier de 200 m² à un hectare, selon les saisons et les individus (pas nécessairement lié à la taille). On observe qu'en hiver, lorsque la nourriture est plus rare et au printemps lors de la période de fraie, le Brochet tend à effectuer plus de déplacements en dehors de son domaine vital. Les populations sont capables d'effectuer une dizaine de kilomètres en amont (jusqu'à plus de 70 km) pour rejoindre leur zone de reproduction.

Cycle de vie et reproduction :

Pour la reproduction (le frai) et le développement des jeunes, le Brochet utilise des prairies humides et des sites secondaires, appelés annexes hydrauliques, bras morts ou encore boires, connectés temporairement au lit mineur. Il apprécie également les queues d'étang et les eaux peu profondes en bordure, ennoyées en fin d'hiver et au printemps. Il est primordial qu'elles restent sous 0,2 à 1 m d'eau, de manière continue et pendant au moins 40 jours, entre février et mai. Cela permettra à la femelle de déposer, sur ces « frayères », entre 15 000 à 45 000 œufs de 2,5 à 3,0 mm de diamètre. La croissance de ce poisson est rapide. Il atteint au minimum 30 cm à la fin de sa première année et 50 cm la seconde. On note une progression moyenne d'environ 10 cm par an, jusqu'à 1 mètre. L'activité du Brochet est influencée par les saisons (son activité est à son apogée après la période de fraie, au printemps), par la température de l'eau (entre 8°C et 15°C), et l'ensoleillement (les déplacements nocturnes sont limités).

Alimentation :

Le Brochet est un carnivore opportuniste qui se nourrit de tout ce qui est facile à capturer. Son corps élancé n'est pas adapté à de longues poursuites, mais bien aux accélérations brusques et en ligne droite. L'alimentation du Brochet évolue avec l'âge. Il commence par du zooplancton et d'insectes, puis lorsqu'il devient adulte, il se nourrit de poissons vivants, crustacés, grenouilles, canetons, poules d'eau ou encore, de rongeurs. Les herbiers assurent suffisamment de proies aux brochetons, et une forte disponibilité en caches, indispensables aux adultes, qui chassent à l'affût.

Espèce repère :

Le Brochet est l'espèce « repère » et indicatrice de la fonctionnalité des zones humides des rivières, des marais et étangs. L'état de sa population reflète le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

MENACES

Les menaces pesant sur l'espèce sont nombreuses :

- la modification des régimes hydrauliques des rivières (crues hivernales moins nombreuses et moins longues) modifie la variation interannuelle des effectifs et entraîne leur diminution,
- la régression des zones humides fonctionnelles,
- la pollution des eaux,
- le réchauffement de l'eau,
- les obstacles à la continuité écologique,
- l'eutrophisation.

À RETENIR

25°C

c'est la température létale pour cette espèce. Cette température risque, avec les sécheresses et canicules à répétition dues au changement climatique, d'être une réelle problématique pour le brochet.

POUR EN SAVOIR +

Bibliographie :

Quelques articles sur le Portail de l'ARB : https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/actualites/comment-se-portent-les-poissons-de-nos-rivieres
https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/actualites/remettre-de-la-vie-dans-les-rivieres-federation-de-peche-d-indre-et-loire

Liste des poissons protégés sur l'ensemble du territoire national : http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000327373

Rédacteur - relecteur :

Julien PROSPER, AFPCVL
Grégoire RICOU, FDAAPPMA 37

Octobre 2023

STATUTS DE L'ESPÈCE

Classement dans les listes rouges existantes :

LC : non menacée
VU : vulnérable

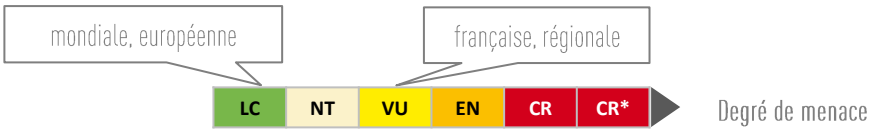

Protection nationale : l'arrêté du 8 décembre 1988 interdit :

- la destruction ou l'enlèvement des œufs de brochets ;
- l'altération, la destruction ou la dégradation des milieux particuliers à l'espèce (notamment les frayères).

SITUATION EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Contexte européen et français :

En Europe comme dans le monde, le Brochet est classé en préoccupation mineure, c'est-à-dire que le risque de disparition de l'espèce est faible, Toutefois, en France, ce poisson est classé « vulnérable », car de nombreuses menaces pèsent sur cette espèce dite « repère ou parapluie ».

Répartition régionale :

Même si l'espèce est présente dans tous les départements, son classement en tant qu'espèce vulnérable en région montre la volonté de tous les acteurs de protéger cette espèce « parapluie » et ses habitats car les dynamiques de populations sont loin d'être satisfaisantes.

Le Brochet est présent sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire © pôle faune, 2023.

Mesures de préservation :

Les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique suivent annuellement l'évolution de l'espèce et œuvrent au quotidien pour protéger et restaurer des zones humides, entretenir des annexes hydrauliques ou créer des frayères fonctionnelles.

Concernant la pêche de loisir, il convient de noter que le Brochet bénéficie d'une protection spécifique qui interdit de le pêcher pendant sa période de reproduction. La pêche de ce poisson est interdite entre février et avril et plus précisément du dernier lundi de janvier au dernier vendredi d'avril. Ces zones de reproduction sont généralement classées en réserve de pêche. En région Centre-Val de Loire comme partout en France, il bénéficie encore d'un soutien important d'effectif par les associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Les fédérations s'impliquent depuis très longtemps pour restaurer les annexes hydrauliques. En Indre-et-Loire par exemple, de 1997 à 2018, la Fédération départementale a restauré 52 annexes hydrauliques, avec des résultats très encourageant sur la reproduction de l'espèce. Plus récemment, les fédérations départementales ont développé une protection intégrale du Brochet, avec une remise à l'eau obligatoire, sur certains parcours de pêche. Portée initialement par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Rhône, plusieurs fédérations réfléchissent à l'instauration d'une fenêtre de capture sur le Brochet, comme en Eure-et-Loir, sur les plans d'eau et plusieurs tronçons de cours d'eau. En conséquence, les pêcheurs ne peuvent conserver que les Brochets dont la taille est comprise entre 0,60 et 0,80 mètre. Les résultats de ce test devraient être connus rapidement. Pour rappel, une dernière mesure est déjà en vigueur depuis quelques années, partout en région et en France, elle concerne la prise maximale de deux Brochets par jour.